

COMMENT INSCRIRE LE THEMES DES SPA DANS LE DUERP ?

SPA : Substances Psychoactives (alcool, drogues, médicaments...)

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

1. Repérer dans les conditions de travail de l'entreprise les facteurs professionnels favorisant

Pour vous aider à détecter les situations à risques de consommations, vous pouvez vous appuyer :



Sur les 6 classes de déterminants professionnels identifiés, susceptibles d'initier, de favoriser ou de renforcer l'usage d'alcool, drogues... :

1

Pratiques culturelles et socialisantes (genre du métier, habitudes conviviales - pots fréquents en entreprise, relation avec l'employeur, bizutage des apprentis, support de communication non verbale, image de marque, réseau, cohésion d'équipe - déplacements en équipe, âge, ancienneté)

2

Disponibilité et offre des produits liés au milieu professionnel (offre d'alcool sur le lieu de travail, métiers de production, de vente, de l'alimentaire et de la restauration...)

3

Précarité professionnelle (statut, rémunération, image de marque du métier, évolution professionnelle, reclassement, formation, projet d'entreprise peu clair)

4

Tensions psychiques (relations conflictuelles non réglées, souffrance, isolement, désœuvrement-ennui-temps d'attente, anxiété, vigilance, activités interrompues, charge émotionnelle, manque d'expérience, mésestime de soi, exclusion, surinvestissement-charge de travail importante non anticipée-excès de responsabilités, manque de reconnaissance, âge, perte du bon sens ou représentation négative du travail, injonction contradictoire, écueil éthique, usure mentale, répétition des tâches, peur au travail)

5

Pauvreté des liaisons sociales (absence de reconnaissance, manque de soutien d'écoute, isolement, délitement du collectif (intégration, entraide), manque de temps de transmission, manque de réunion de travail, absence de supervision, absence de débats professionnels, absence d'évolution professionnelle, absence ou excès de contrôle exclusion, désinsertion sociale...)

6

Tensions physiques (temps de travail, horaires atypiques-travail de nuit-horaires décalées-longues journées de plus de 10 heures, astreintes, activité répétitive, intensité des gestes, bruit, odeurs, chaleur, douleur, TMS, âge)



D'autre part, la liste des PSS (Poste de Sureté et Sécurité) donnée à titre indicatif (liste jurisprudentielle donnée par défaut devant l'absence de liste réglementaire).

Manipulation de produits dangereux, machines dangereuses, conduite de véhicules et transport de personnes, chauffeur PL, cariste, chauffeur-livreur.

2. Intégrer les SPA dans le DUER avec les mesures de préventions existantes et celles à mettre en place

MOYENS DE PREVENTION	MIS EN PLACE	A FAIRE
I / Politique de l'entreprise		
<p>1. Etat des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lister les facteurs de risque présents dans l'entreprise. - Lister les postes de sûreté et de sécurité (PSS). 		
<p>2. Encadrement des consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementer la consommation de SPA soit dans le règlement intérieur, soit dans une note de service. - Mettre en place un protocole d'encadrement des pots. - Prévoir une conduite à tenir en cas de « crise » - Mettre en place une conduite à tenir suite à un trouble du comportement aigu ou récurrent. 		
III/ Information - Sensibilisation		
<p>Mettre en place une politique de prévention des consommations des substances psycho actives (alcool, cannabis...) avec :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Sensibilisations auprès des salariés, affichage informatif... 2/ Formation de l'encadrement 3/ Rencontres interactives en petits groupe avec un intervenant extérieur 4/ Intégration des risques liés à la consommation de SPA dans le livret d'accueil des nouveaux embauchés 		
III/ Aide		
<p>1/ Afficher les coordonnées des structures de soins ou d'aides</p>		
<p>2/ Partenariat avec le médecin du travail (fiches de constat à transmettre, aménagement poste...)</p>		